

Campagne de temps partiels, procédure concernant le traitement des différentes situations

Situation de l'agent	Imprimé à compléter par l'agent	Avis chef établissement	Décision recteur
1 ^{ère} demande de temps partiel (ou nouvelle demande en fin de période de tacite reconduction) et pas d'intention de demander une mutation	Oui	Oui	Acceptation (arrêté) ou Refus (courrier et entretien)
<u>Tacite reconduction en cours en 2024-25</u> et aucune demande de modification de la quotité actuelle de temps partiel et pas d'intention de demander une mutation	Non	Uniquement en cas d'opposition à la reconduction tacite du tps partiel ou de la quotité	Sans objet si reconduction, ou courrier à l'agent et entretien en cas de d'opposition à la reconduction tacite
<u>Tacite reconduction en cours en 2024-25</u> Demande de changement de quotité de temps partiel et pas d'intention de demander une mutation	Oui	Oui	Nouvel arrêté si acceptation (Point de départ nouvelle reconduction tacite)
Demande de reprise à temps complet	Oui	Oui	Arrêté de reprise à temps complet
Intention de solliciter une mutation	Oui	Oui	Cf : lignes ci-dessus selon la situation de l'agent. Demande à reformuler en lien avec le chef d'établissement d'accueil en cas de satisfaction au mouvement (campagne complémentaire juin)